

## RÉFÉRENTIEL RSE 2015

Responsabilité sociétale de l'entreprise



Harmonie  
mutuelle

## Vos histoires enrichissent la nôtre

Nous nous engageons, à vos côtés, pour une santé durable

<b><u>Les indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux d'Harmonie Mutuelle</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Méthodologie</u></b>	<b>4</b>
Informations sociales	5
• Femmes et hommes	5
Informations sociétales	8
• Dialogue et innovation	8
• Santé et bien-être	11
Informations environnementales	14
• Santé et environnement	14
Objectifs datés et chiffrés	16
Attestation du tiers indépendant	19

# Les indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux d'Harmonie Mutuelle

À partir de 2013, toute entreprise de plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros, a pour obligation légale (selon la loi dite Grenelle 2) de publier des indicateurs qui permettent de mesurer les impacts positifs aussi bien que négatifs de son activité sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Harmonie Mutuelle a anticipé l'obligation légale réglementaire et dès 2012 a élaboré un référentiel RSE.

Les 7 engagements issus du référentiel RSE adressent les 7 questions centrales en matière de développement responsable (fixées par ISO 26 000 : gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, environnement, communautés et développement local) et sont articulés selon 4 thématiques identifiées comme prioritaires.

Les indicateurs publiés dans ce rapport constituent à la fois des outils de pilotage et permettent de rendre compte, à l'ensemble de nos parties prenantes, de la performance globale d'Harmonie Mutuelle.

# Méthodologie

Les indicateurs d'Harmonie Mutuelle s'inscrivent en réponse aux informations du décret d'application des articles 75 et 225 de la loi Grenelle 2, datée du 12 juillet 2010.

## ● Méthodologie et choix des indicateurs

Les indicateurs sont issus du diagnostic sur lequel est fondé le référentiel RSE d'Harmonie Mutuelle. Ils répondent aux trois catégories imposées par le cadre de loi (informations sociales, sociétales et environnementales) et sont organisés selon les quatre piliers de notre politique RSE :

- **femmes et hommes,**
- **dialogue et innovation,**
- **santé et bien-être,**
- **santé et environnement.**

Ces indicateurs ont été élaborés et choisis en co-construction avec l'ensemble des métiers et l'appui des acteurs relais RSE ; tout en tenant compte des contraintes et de la fiabilité des données. La collecte est pilotée par la direction de la responsabilité et innovation sociétales en lien direct avec les acteurs relais RSE et les directions métiers concernées. Toutes les informations sont archivées et tracées dans un répertoire dédié.

## ● Périmètre

Le périmètre est celui d'Harmonie Mutuelle et de ses deux entités de l'Union Economique et Sociale (SIHM, Kalivia). Les données collectées correspondent à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

## ● Exclusions

Selon notre diagnostic et notre référentiel RSE, les éléments suivants n'ont pas été retenus car non pertinents au regard des impacts de nos activités :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution (notre activité ne génère pas directement de risques environnementaux et de pollution significatifs). Depuis 2014, Harmonie Mutuelle se préoccupe de la prévention des risques de pollution liés aux usages médicaux et choisit de promouvoir auprès de ses adhérents et du grand public la collecte des médicaments non utilisés en partenariat avec l'association Cyclamed (cf. Tome 1 rapport de gestion page 70) ;

- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;

- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Concernant ces deux derniers points, bien que nous n'ayons pas d'impact significatif, des actions ont été menées au sein de la mutuelle :

- nuisances sonores : installation de panneaux acoustiques dans de nombreuses salles de réunion ;
- biodiversité : installation de ruches sur le toit du siège administratif de la région Centre Ile-de-France d'Harmonie Mutuelle, Orléans.

Harmonie Mutuelle n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire (Loi n°2016 – 138 du 11 février 2016).

## Informations sociales

Harmonie Mutuelle se conforme au Code du travail français (basé sur les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail).

## Femmes et hommes

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET SOUTENIR L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS						
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015
1° a) EMPLOI	Effectif moyen salarié		4 513	4 646	4 663	Périmètre de l'UES (Harmonie Mutuelle, GIE SIHM, Kalivia, Union HM)
	Effectif total salariés UES Harmonie Mutuelle		4 752	4 909	4 940	
	Répartition des salariés par sexe	%				
	- Femmes		80 %	80 %	80 %	
	- Hommes		20 %	20 %	20 %	
	Répartition des salariés par tranche d'âge	%				
	- de 26 ans		6 %	6 %	6 %	
	- entre 26 et 54 ans		80 %	80 %	80 %	
	- 55 ans et plus		14 %	14 %	14 %	
	Répartition des salariés par zone géographique (en France métropolitaine)	%	100 % en France métropolitaine dont : Atlantique 22 % Bretagne Normandie 22 % Centre Île-de-France 25 % Nord-Est 14 % Sud-Est 10 % Sud-Ouest 7 %	100 % en France métropolitaine dont : Atlantique 22 % Bretagne Normandie 21 % Centre Île-de-France 24 % Nord-Est 14 % Sud-Est 11 % Sud-Ouest 8 %	100 % en France métropolitaine dont : Atlantique 22 % Bretagne Normandie 21 % Centre Île-de-France 24 % Nord-Est 15 % Sud-Est 11 % Sud-Ouest 7 %	
Nombre d'embauches en CDI		322	303	176		
Nombre de licenciements		22	41	38		
Rémunérations (au regard de la masse salariale au 31/12)	€	151 millions	156 millions	156 millions	Rémunérations : brut SS non chargé.	
Nombre de contrats d'apprentissage		25	31	68		
Nombre de conventions de stages		50	37	64		
Mobilité interne :						
- nombre de postes pourvus par candidature interne		246	255	75	Postes pourvus en CDI Appels à candidatures interne et CDI pourvus	
- nombre d'offres diffusées en interne		560	308	227		
1° b) ORGANISATION DU TRAVAIL	Répartition des salariés :	%				
	- à temps plein		87,9 %	84,4 %	89,3 %	
	- à temps partiel		12,1 %	11,6 %	10,7 %	

## Femmes et hommes

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET SOUTENIR L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	Cf. Tome 1 rapport de gestion
1° c) <b>RELATIONS SOCIALES</b>	Nombre d'heures de grève	heures	273 h	1 455 h	1 704 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord en faveur de l'Égalité Professionnelle et la Qualité de Vie au Travail</li> <li>- Avenants n°1 et n°2 à l'accord GPEC de 2012</li> <li>- Accord de méthode sur le projet de transformation de l'organisation</li> <li>- Accord portant sur les mesures anticipées d'accompagnement social du projet de transformation de l'organisation</li> <li>- Accord relatif au dispositif d'accompagnement social dans le cadre du projet de transformation des organisations</li> <li>- Accord portant sur la mise en place du télétravail dans le cadre du dispositif d'accompagnement social du plan de transformation de l'organisation</li> <li>- Accord NAO 2016</li> </ul>	page 51
	Nombre total d'accords collectifs signés (y compris NAO)		5	5	8		
1° d) <b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>	Statistiques sur les conditions de sécurité et santé au travail : - nombre d'accidents du travail - taux d'absentéisme Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.	%	137 3,8% Aucun accord	153 4,1% Une charte de prévention des harcèlements et de violence au travail	152 4,6% Accord en faveur de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail	Déclarations d'accidents du travail ou de trajet.	pages 62 à 63
1° e) <b>FORMATION</b>	Part de salariés concernés par une formation au regard du total ETP	%	50%	69%	71,24%	Fort taux de déploiement du budget formation en 2015 : 96 % Poursuite du déploiement de formation en e-learning	pages 52 à 55
	Volume total d'heures de formation selon catégorie «non cadre» et «cadre»	heures	62 718 h - non cadre 46 392 h - cadre 16 326 h	96 755 h - non cadre 71 426 h - cadre 25 329 h	94 009 h - non cadre 76 635 h - cadre 20 374 h		

## Femmes et hommes

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET REFUSER TOUTE FORME DE DISCRIMINATION							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	Cf. Tome 1 rapport de gestion
1° f) <b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>	Répartition par sexe dans les instances de direction :						page 60
	Comité exécutif des élus et comité de direction générale	%	Femmes : 20% Hommes : 80%	Femmes : 21% Hommes : 79%	Femmes : 29% Hommes : 71%		
	Comité de direction central (cdg)	%	Femmes : 20% Hommes : 80%	Femmes : 20% Hommes : 80%	Femmes : 33% Hommes : 67%		
	Comités de direction régionaux	%	Femmes : 46% Hommes : 54%	Femmes : 46% Hommes : 54%	Femmes : 46% Hommes : 54%		
1° f) <b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>	Nombre d'aménagements de poste de travail (organisationnel ou physique) réalisés en 2013, au bénéfice de collaborateurs en situation de handicap		25	21	15	1 aménagement dans le cadre de l'intégration d'un nouveau collaborateur. 14 dans le cadre du maintien dans l'emploi de collaborateurs en poste.	pages 56 à 57
	Nombre de collaborateurs en situation de handicap		167	199	217	L'accord handicap triennal a dynamisé le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap. Une progression de près de 30 % du nombre de collaborateurs en situation de handicap sur la période de l'accord.	
	Taux d'emploi global de personnel en situation de handicap - dont emplois directs - dont emplois indirects/sous-traitance	%	4,7% 3,2% 1,5%	4,61% 3,11% 1,50%	5,39% 3,88% 1,51%	En tenant compte des minorations à la contribution Agefiph (âge et lourdeur du handicap), l'obligation légale des 6 % est satisfaite en 2015	
	Taux d'emploi avec minorations (âge et lourdeur du handicap)				6,62%		

## Dialogue et innovation

RECOURIR À DES PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES ET RESPECTUEUX DANS NOS ACHATS ET NOS PARTENARIATS						
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015 Cf. Tome 1 rapport de gestion
<b>3° a)</b> <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :</b> - en matière d'emploi et de développement régional ; - sur les populations riveraines ou locales	Montant global de la taxe d'apprentissage et contributions assimilées	€	1,63 million	1,83 million	<b>1,84 million</b>	Total national et régional : sauf les comptes du GIE Systèmes d'Information Harmonie Mutuelles, d'Essentiel Santé Magazine et autres publications, les dons et parrainages, qui sont reportés ailleurs dans le rapport annuel  Hors achats affectés à des projets (en 2015)  Hors achats affectés à des projets (en 2015)
	Montant total des achats de biens, de fournitures et services	€	128,9 millions	129,8 millions	<b>133,1 millions</b>	
	Dont achats dans les six directions régionales	€	55 millions	55,9 millions	<b>53,7 millions</b>	
	soit % du total	%	43 %	43 %	<b>40 %</b>	
<b>3° a)</b> <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b> <b>3° c)</b> <b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>	Nombre de fournisseurs du secteur protégé et adapté, référencés (Paris et régions)		26 fournisseurs	39 fournisseurs	<b>40 fournisseurs</b>	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou entreprises adaptées (EA)  Moins de contrats mais un volume de chiffre d'affaires maintenu
	Nombre de contrats passés avec des entreprises du secteur protégé et adapté		40 contrats	30 contrats	<b>26 contrats</b>	
	Volume d'affaires réalisé	€	1,2 million	1,2 million	<b>1,3 million</b>	
<b>3° c)</b> <b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS : LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	% des placements sous contrainte ISR au regard du total des placements financiers (hors immobilier et titres de participation)	%	27 %	63 %	<b>93 %</b>	Depuis début 2015, les placements en gestion déléguée sont totalement sous contraintes ISR. Il s'agit de l'ensemble des mandats et des fonds dédiés qui représentent plus de 93 % des valeurs mobilières de placements de la mutuelle au 31 décembre 2015  Analyse effectuée par Vigéo sur le portefeuille consolidé de la mutuelle au 30 septembre 2015
	Évaluation externe des risques ESG du portefeuille consolidé : Score		nc	48,20	<b>48,80</b>	

pages 36 à 38

## Dialogue et innovation

INTÉGRER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DANS NOTRE CULTURE ET NOTRE ACTIVITÉ						
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015 Cf. Tome 1 rapport de gestion
<b>3° b)</b> <b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ,</b> notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	<b>Nombre total d'élus :</b> dont - délégués à l'assemblée générale - délégués territoriaux		1 920 303 1 617	1 796 290 1 506	<b>1 763</b> <b>273</b> <b>1 490</b>	page 49
	<b>Taux de participation aux dernières élections de délégués</b>	%	16 %	Prochaines élections en 2019	<b>Pas d'élection en 2015</b>	
	<b>Programmes de formations destinés aux élus :</b> - Nombre total de participation d'élus à des sessions de formation		1 407	2 407	<b>2 627</b>	
	- Volume d'heures total	heures	5 993 h	9 453 h	<b>8 871 h</b>	
	<b>Nombre total de commissions et comités d'élus tenus au cours de l'année</b>		610	1 417	<b>977</b>	
	<b>Taux de participation annuel des élus aux réunions des instances de gouvernance :</b> - AG - CA - Comité exécutif	%	76 % 85 % 95 %	76 % 91 % 90 %	<b>84 %</b> <b>90 %</b> <b>93 %</b>	
	<b>Représentativité des adhérents : Répartition des élus par sexe, par âge en assemblée générale nationale</b> - femmes - hommes	%	33 % 77 %	37 % 63 %	<b>35 %</b> <b>65 %</b>	
	<b>Par tranche d'âge</b>	%	< 50 ans = 14 % 50 à 65 ans = 46 % > 65 ans = 40 %	< 50 ans = 14 % 50 à 65 ans = 46 % > 65 ans = 40 %	<b>&lt; 50 ans = 12 %</b> <b>50 à 65 ans = 32 %</b> <b>&gt; 65 ans = 56 %</b>	
	<b>Représentativité des adhérents : Répartition des élus par sexe, par âge au conseil d'administration</b> - femmes - hommes	%	35 % 65 %	34 % 66 %	<b>27 %</b> <b>73 %</b>	
	<b>Par tranche d'âge</b>	%	< 50 ans = 18 % 50 à 65 ans = 35 % > 65 ans = 47 %	< 50 ans = 15 % 50 à 65 ans = 44 % > 65 ans = 41 %	<b>&lt; 50 ans = 12 %</b> <b>50 à 65 ans = 27 %</b> <b>&gt; 65 ans = 61 %</b>	

Dialogue et innovation

INTÉGRER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DANS NOTRE CULTURE ET NOTRE ACTIVITÉ							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	Cf. Tome 1 rapport de gestion
2° a) <b>POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE</b>	Nombre de collaborateurs formés à la RSE		31 collaborateurs formés	83 collaborateurs formés	<b>33 collaborateurs formés</b>	(Il s'agit des formations acteurs relais et des formations RSE Management sur le périmètre UES) - Contacts de sensibilisation : il s'agit de ceux établis lors de réunions ou via l'Intranet sur des informations liées au référentiel RSE, actions phares, bilan carbone (nombre de clics collaborateurs sur ces informations)	pages 66 à 69
	Nombre de contacts de sensibilisation des collaborateurs et élus mutualistes à la RSE et au référentiel d'Harmonie Mutuelle (appropriation, intégration, sensibilisation)		1 432 contacts de sensibilisation	4 400 contacts de sensibilisations	<b>6 257 contacts de sensibilisation</b>		
	Volume d'heures de formation à la RSE	heures	1 260 h	749 h	<b>497 h</b>	Sur le périmètre UES	
	Nombre de réunions prenant en compte les enjeux du Bilan Empreinte Environnementale.		8	29	<b>24</b>	Réunions sur bilan empreinte environnementale, plan d'actions environnemental, partenariat Cyclamed, politiques d'achats de papier, éco conception agence, sensibilisation du personnel et des élus	
	Nombre de collaborateurs «acteurs-relais RSE»		33	36	<b>34</b>		

Santé et bien-être

AIDER À GÉRER AU MIEUX SON CAPITAL SANTÉ Y COMPRIS LORS DES ALÉAS DE VIE							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	Cf. Tome 1 rapport de gestion
3° a) <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :</b> - en matière d'emploi et de développement régional ; - sur les populations riveraines ou locales	Nombre de personnes protégées au 31/12 : - au titre du régime obligatoire		541 115	559 587	<b>580 151</b>		
	- au titre du régime complémentaire santé		4 511 635	4 510 037	<b>4 391 724</b>	Y compris substitution	
	Montant total en euros des prestations versées au titre du RC santé au 31/12	€	1,8 milliard	2 milliards	<b>2 milliards</b>		
	Taux de Prestations/Cotisations du portefeuille collectif	%	90%	89%	<b>89%</b>		
	Taux de Prestations/Cotisations du portefeuille individuel	%	77%	77%	<b>76%</b>		
	Action sociale - aides sur prestations et aides sur cotisations : montant total des fonds utilisés	€	2,58 millions	3 millions	<b>3,11 millions</b>	9 500 € ont été attribués dans le cadre d'un dispositif d'urgence afin d'aider les sinistrés lors des inondations du Var (24 situations signalées). 8 500 adhérents ont été suivis par le réseau d'assistantes sociales soit une croissance de 21% des foyers accompagnés. Le délai de prise en charge par une assistante sociale du réseau HM des adhérents ayant signalé une difficulté importante ou en situation de handicap est de 48 heures.	
	Prévention et promotion de la santé : - Nombre d'exemplaires du magazine «Essentiel Santé Magazine» diffusés		12 990 376	10 485 600	<b>10 358 400</b>		
	- Nombre de visites du blog «Essentiel Santé Magazine» et Application mobile		262 175	302 259	<b>423 476</b>		
	Nombre total d'ateliers individuels et collectifs de prévention santé		1 458	1 931	<b>2 165</b>		
	Nombre d'adhérents ayant bénéficié d'une action de prévention (ateliers individuels et collectifs)		54 203	55 584	<b>248 269</b>		page 18



Santé et bien-être

AIDER À GÉRER AU MIEUX SON CAPITAL SANTÉ Y COMPRIS LORS DES ALÉAS DE VIE							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	Cf. Tome 1 rapport de gestion
<b>3° a)</b> <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :</b> - en matière d'emploi et de développement régional ; - sur les populations riveraines ou locales	Nombre d'adhérents-parents inscrits au programme «La santé de votre enfant»		134 809	170 172	164 570		page 18
	Nombre total de visites des sites de prévention : www.harmonie-prevention.fr + www.lasantedevotreenfant.fr + www.lasantegagneentreprise.fr		236 386	244 381	219 752	www.harmonie-prevention.fr, 2° au concours du site santé de l'année 2015	
	Taux de réclamations réglées en moins de 10 jours	%	84%	68%	64%	Malgré la forte évolution du volume de réclamations en 2015, liée à la fin des migrations dans l'outil de GRC, la part traitée au-delà de 10 jours reste relativement stable par rapport à 2014. Cela démontre une certaine efficacité du pilotage de ce traitement. Pour autant, ces résultats demeurent perfectibles et des points d'amélioration sont régulièrement mis en évidence et font l'objet d'un plan d'actions suivi par le comité réclamations. Au sein de cette instance, chaque région managériale est représentée par un référent.	
<b>3° a)</b> <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b> <b>3° b)</b> <b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>	Taux de règlements de prestations : - effectués en tiers payant - effectués par flux automatisés	%	67 % 97 %	81 % 98 %	81 % 98 %		pages 32 à 33
	Nombre de professionnels et établissements de santé conventionnés en tiers payant		140 180	167 000	186 183	Nombre de professionnels et établissements conventionnés au 31 décembre 2015	
	Taux d'adhérents de +70 ans au regard du total d'adhérents individuels	%	30,4%	30,6%	30,1%		
	Taux d'adhérents ayant eu recours au réseau Kalivia optique sur le total des adhérents ayant eu recours à une prestation optique	%	59%	60%	60%		
	Taux d'adhérents individuels : - bénéficiaires de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé - bénéficiaires de la CMU	%	3,7% 5,8%	4,6% 6,0%	6,8% 6,3%		
Action sociale (assistances + RMA + action sociale territoires) - aides sur prestations et aides sur cotisation : - nombre de dossiers traités			104 959	120 324	129 755		page 42

Santé et bien-être

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS D'ENTRAIDE DE PROXIMITÉ							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	Cf. Tome 1 rapport de gestion
<b>3° a)</b> <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>	Nombre de délégués territoriaux (représentants des adhérents)		1 617	1 506	1 490		
	Nombre d'ateliers individuels et collectifs de prévention santé sur les territoires		928	1 137	2 165		
<b>3° b)</b> <b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>	Mécénat de solidarité : montants des aides versées à des causes d'intérêt général :  - Fondation Harmonie Solidarités (handicap)	€	650 000	850 000	850 000	Dotation annuelle à la Fondation Harmonie Solidarités	page 44
	- Fondation de l'Avenir (recherche médicale appliquée)	€	40 000	50 000	50 000		
	Actions de partenariat (hors fondations) : montant total des aides allouées dans le cadre de partenariats associatifs nationaux et locaux (parrainages, sponsoring d'événements sportifs, dons à des organismes d'intérêt général).	€	1,9 million	2,3 millions	2,3 millions		pages 28 à 29

## Santé et environnement

AGIR POUR UNE RELATION BÉNÉFIQUE ENTRE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT							
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015	
<b>2° c) UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>	Consommations eau	mètre cube	18 764 m <sup>3</sup>	20 455 m <sup>3</sup>	<b>21 636 m<sup>3</sup></b>	Cf. Tome 1 rapport de gestion  pages 70 à 71	
	Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux et des locaux commerciaux (en kWh)	kWh	20 832 000 kWh	16 887 119 kWh	<b>16 813 624 kWh</b>		Le choix a été fait en 2015 de recourir à un prestataire fournissant de l'énergie certifiée 100 % énergie verte. Le contrat est effectif à partir de 2016.  Les audits énergétiques ont démarré en 2015 et donneront lieu à un plan d'actions piloté par la direction immobilier et achats
	Consommations gaz	mètre cube	444 240 m <sup>3</sup>	373 614 m <sup>3</sup>	<b>383 305 m<sup>3</sup></b>		
	Consommations fuel	mètre cube	88 m <sup>3</sup>	73 m <sup>3</sup>	<b>83 m<sup>3</sup></b>		
<b>2° d) CHANGEMENT CLIMATIQUE : REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRES</b>	Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre Réglementaire (BEGES-R) : - émissions totales de Gaz à Effet de Serre liées à notre activité (extrapolation) - dont émissions liées aux déplacements professionnels	tonne équivalent CO <sub>2</sub>	4 851 TCO <sub>2</sub>  2 266 TCO <sub>2</sub>	Prochain bilan sur l'année 2016	<b>Prochain bilan sur l'année 2016</b>	Consommation d'électricité en équivalent CO <sub>2</sub> : 1 400 tonnes	
<b>CONSUMMATION DE PAPIER</b>	Consommation totale de papier - dont papier blanc - dont éditique hors ESM - ESM	tonne	NC	1 148 tonnes 45 397 705	<b>1 205 62 409 735</b>	ESM : Essentiel Santé Magazine, magazine trimestriel à destination des adhérents  pages 36 à 37	
	Taux global de papier issu de forêts gérées durablement - papier blanc - éditique hors ESM - ESM	%	NC	94 % 50 % 88 % 100 %	<b>96 % 90 % 89 % 100 %</b>		

## Santé et environnement

AGIR POUR UNE RELATION BÉNÉFIQUE ENTRE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT						
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2013	2014	2015	Commentaires 2015
<b>DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS (émanant du Bilan carbone conduit sur l'année précédente).</b>	Voiture (kilomètres parcourus total)	km	NC	18 541 654 km	<b>22 970 939 km</b>	Évolution de la méthode de calcul des kilomètres parcourus en voiture : prise en compte de la consommation réellement constatée des véhicules fournis par le prestataire (consommation initialement surévaluée)  Le différentiel entre 2014 et 2015 est dû essentiellement au surcroît d'activité des chargés de clientèle notamment en lien avec l'Accord National Interprofessionnel.  pages 36 à 37
	Train	km	NC	7 718 000 km	<b>7 918 988 km</b>	
	Avion	km	NC	466 000 km	<b>681 096 km</b>	



## Objectifs datés et chiffrés

Définis et présentés dans le rapport extra-financier 2014, les objectifs datés et chiffrés contribuent à renforcer la participation des collaborateurs à la politique RSE d'Harmonie Mutuelle et par là même, à accroître sa valeur sociétale sur les quatre piliers de sa démarche RSE :

- **femmes et hommes,**
- **dialogue et innovation,**
- **santé et bien-être,**
- **santé et environnement.**

Légende	
Indicateur	Résultat 2015
	Niveau d'atteinte de l'objectif

## Femmes et hommes

**Nous adapter pour accompagner la transformation numérique de l'entreprise et l'évolution des besoins.**

### Compétences et formation

Harmonie Mutuelle s'engage à partir de 2016 à proposer aux collaborateurs, et aux élus représentants des adhérents, un dispositif favorisant l'intégration du numérique dans le rôle de chacun et le développement de tous : le pass numérique.

Le cadrage du projet a démarré fin 2015. Sa mise en œuvre est prévue courant 2016.

**Représentativité du conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle en phase avec les enjeux sociétaux actuels :**

- au moins 30% des membres du CA seront des actifs,
- 2/3 des administrateurs auront moins de 65 ans,
- le CA comptera au moins 40% de femmes et au moins 40% d'hommes.

Taux d'administrateurs en activité professionnelle fin 2015	59%
Taux d'administrateurs ayant moins de 65 ans fin 2015	41%
Taux de femmes au sein du CA fin 2015	34%
Taux d'hommes au sein du CA fin 2015	66%

## Dialogue et innovation

**Mettre tout en œuvre pour mieux accompagner les adhérents et leur apporter des réponses innovantes en adéquation avec leurs attentes.**

### Politique d'achats

- En 2015, 100% des appels d'offres lancés intégreront des critères RSE.
- En 2016-2017, le poids de ces critères RSE sera croissant dans le scoring de nos appels d'offres.

Taux des appels d'offres de la direction nationale achats intégrant des critères RSE en 2015 **89%**

(9 appels d'offres lancés)

### Valorisation des initiatives locales

Sur les cinq prochaines années, Harmonie Mutuelle s'engage annuellement à mettre en place dans chacune de ses régions managériales, une action conjointe avec une entreprise locale ayant un impact positif sur la région **100%**

#### Atlantique

Le service prévention d'Harmonie Mutuelle et Fleury Michon ont mené des actions sur l'alimentation et l'activité physique lors du Championnat de France de Cyclisme de Chantonnay

#### Bretagne Normandie

Mise en place d'un gérontopôle avec une trentaine d'acteurs locaux en Bretagne baptisé *Kozh Ensemble* pour le bien-être des personnes âgées

#### Centre Ile-de-France

Participation au Point Conseil Budget (PCB) mis en place par l'UDAF 58

#### Nord- Est

Promotion et amélioration de la santé publique : Harmonie Mutuelle et la mairie de Thionville (57) ont signé un « plan obésité » en décembre 2015. La mutuelle aidera à la réalisation des outils pédagogiques utilisés par les professeurs des écoles

#### Sud-Est

Étude avec *Habitat et Humanisme* du patrimoine immobilier en vue de faire bénéficier nos adhérents les plus défavorisés de logements sociaux et de bénévolat de compétences

#### Sud-Ouest

Harmonie Mutuelle est représentée au conseil d'administration du club FACE de l'Aude (Fondation Agir Contre l'Exclusion reconnue d'utilité publique) : prévenir et lutter contre toute forme d'exclusion, de discrimination et de pauvreté à partir de l'entreprise

## Santé et bien-être

**Pour que chaque adhérent puisse bénéficier d'une couverture santé de qualité tout au long de sa vie.**

### Promotion et prévention de la santé

- D'ici à 2019, Harmonie Mutuelle s'engage à toucher au moins un million de personnes par an au travers d'actions de prévention et d'information santé en milieu professionnel ou à titre individuel.
- D'ici fin 2016, Harmonie Mutuelle s'engage à réaliser 400 interventions de prévention annuelle en milieu professionnel et toucher 30 000 salariés.

Nombre annuel de personnes touchées par des actions de prévention en 2015 **730 000**

Nombre d'actions de prévention en milieu professionnel en 2015 **311**

Nombre de salariés touchés annuellement par des actions de prévention en milieu professionnel en 2015 **41 188**

### Équipements optiques et auditifs

- D'ici à 2019, 75% des achats optiques et d'audioprothèses seront réalisés dans les réseaux agréés par Harmonie Mutuelle.

Taux de recours au réseau Kalivia parmi les adhérents ayant eu recours à une prestation optique et/ou audio en 2015 **60%**

### Accès à la santé des publics fragilisés

- Fin 2017, au moins 1 000 personnes externes (professionnelles ou bénévoles), en lien avec les bénéficiaires des dispositifs d'aide à la complémentaires santé, auront été formées par Harmonie Mutuelle à ces dispositifs et ce sur l'ensemble du territoire national.

Nombre de professionnels et de bénévoles formés aux dispositifs ACS et CMU en 2015 (sur quatre régions managériales) **651**

## Santé et environnement

**Pour une plus grande prise de conscience de la relation entre santé et environnement et réciproquement.**

### Le papier

Utilisation / consommation

- Dans les 5 ans, 20 % de réduction du papier utilisé en bureautique, éditique, commercial, information et prévention.

Taux d'évolution en 2015 par rapport à 2014 de l'utilisation de papier bureautique, éditique, information et prévention **+ 5 %**

*Ce pourcentage est dû principalement à l'accroissement de l'activité commerciale occasionné par l'Accord National Interprofessionnel et aux modifications réglementaires liées aux contrats responsables.*

Destruction / valorisation

- Dans les 5 ans, 100 % de nos sites trieront et feront collecter le papier jeté.

Taux des sites triant et faisant collecter les déchets papiers en 2015 **19 %**

Taux de sites de + de 100 salariés triant en 2015 **85 %**

*En 2015 : 62,70 % des salariés trient le papier*

### Dématérialisation

Relations adhérents

- D'ici à 2019, 25 % des adhérents seront inscrits au service des relevés en ligne.

Taux d'adhérents (personnes protégées) inscrits au décompte en ligne **6 %**

Gestion

- En 3 ans, réduction de 30% des flux de prestations et tiers payant papier.

Taux d'évolution des documents reçus des adhérents (prestation+devis+prise en charge), hospitalisation et autre tiers **-2 %**

### Les déplacements

- En 2019, Harmonie Mutuelle s'engage à diminuer de 20% les déplacements professionnels en kilomètre.

Taux d'évolution du nombre de km parcouru en voiture, train, avion entre 2014 et 2015 **+18 %**

*Ce pourcentage est dû principalement à l'accroissement de l'activité commerciale occasionné par l'Accord National Interprofessionnel et aux modifications réglementaires liées aux contrats responsables.*

# Attestation du tiers indépendant

**Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux adhérents,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Harmonie Mutuelle, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058<sup>1</sup>, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité qui renvoie à l'article 225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la mutuelle.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre mars et avril 2016 pour une durée d'environ une semaine.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Méthodologie » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2016  
L'organisme tiers indépendant

Pascal PARANT  
Associé

Emmanuelle Rigaudias  
Associée RSE  
& Développement Durable

<sup>1</sup> dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

MAZARS SAS - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris - La Défense Cedex

**Direction responsabilité et innovation sociétales – Direction de la communication**

Crédits photographiques : Olivier Octobre – Conception et réalisation : **okó**

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro Siren 538 518 473

